



Cahier des Charges

compétitions recevant des équipes étrangères

Le club travaille en concertation avec la CSNB

1- Un Club n'ayant pas d'équipe ballet ne pourra pas faire acte de candidature à quelque compétition ballet que ce soit .

2-Candidature aux compétitions sélectives :
sont éligibles les clubs ayant une équipe en compétition

3-Candidature au Criterium et aux CF Novice Junior et Master's Ballet,
Sont éligibles les clubs ayant une équipe concourant dans la dite compétition.

A savoir :

Pour le Criterium catégories Open+/- 15 ans et Adulte)

Pour le CH Master's Ballet catégories (Novice – Junior et Senior)

4-Un club ayant obtenue en AG l'organisation d'une compétition, se verra retirer cette manifestation ,s'il ne peut confirmer au 30 septembre suivant l'AG qu'il engage une de ses équipes à la dite compétition.

Dans ce cas, cette compétition sera attribuée à un autre club, ayant fait acte de candidature lors de l'AG pour cette même compétition., en fonction du classement du vote A défaut il sera fait appel à candidature.

Les équipes étrangères voulants participer à une compétition devront faire obligatoirement leur demande la CSN Ballet qui après validation de la demande informera le club

Une copie de tous les échanges entre le club organisateur et le club visiteur devra obligatoirement être adressée au président de la CSNB et à son homologue étranger.

Le club mettra sur la manifestation plusieurs personnes bilingues (français-anglais ou plus) secrétariat, accueil, vestiaires micro, etc.

Tous les documents diffusés sur la manifestation devront être en Français et Anglais

Obligations Financières

Le club engage sa responsabilité juridique et financière. Il assure seul le risque financier de l'organisation et règlera toutes les factures.

Il percevra directement et intégralement les droits d'inscription des équipes, le produit de la vente des billets et les diverses recettes publicitaires (balustrades, programmes, stands de vente...). Etc.



Annoncement (français et Anglais) Validé par la CSN Ballet

lien : <http://www.csnballet.org/règlements/>

Il devra contenir :

- Comité d'organisation
- La description du lieu
- La liste des hébergements
- Les possibilités de restauration
- Le dossier technique de la patinoire (accès décors, placement du jury, rideaux, etc. ...)
- Le plan d'accès à la patinoire
- Possibilités de transfert gare ou aéroport – Patinoire (contact société bus locaux)
- Accueil équipes (vestiaires, douche, repas, infirmerie)
- Services proposés (ex : Accompagnement des chauffeurs de bus, transfert hôtel-patinoire, hébergement des patineurs en famille d'accueil pour les équipes étrangères)

Il sera adressé deux mois avant la date de la compétition pour validation à la CSNB qui le mettra en ligne sur le site

Affiche et timing de la compétition :

L'affiche de la compétition devra être obligatoirement adressés à la CSNB deux mois avant la date de la compétition et validée par la celle-ci qui le mettra en ligne sur le site

Le Timing de la compétition devra être obligatoirement adressés à la CSNB un mois avant la date de la compétition et validé par la celle-ci qui le mettra en ligne sur le site

Heure glace participants étrangers

Le Club organisateur s'engage à fournir gracieusement un minimum de 30 minutes de glace au moins à l'équipe visiteuse le jour précédant la compétition. Il s'engage également à chercher, si nécessaire, des heures de glace supplémentaires pour l'équipe visiteuse, si cette dernière le souhaite. Dans ce cas, l'équipe visiteuse prend le coût de la glace en charge (coût à préciser dans l'annonce)
Le jour de la compétition, l'équipe visiteuse (venant de l'étranger ou non) a droit à son temps de glace officiel et réglementaire pour s'entraîner.

Accréditation - Accueil des équipes

Le secrétariat devra être ouvert sur toute la durée de la manifestation y compris les horaires hors entraînements et compétition afin de donner une information en temps réel sur le déroulement de la journée

Le club organisateur aide l'équipe visiteuse à traduire l'argument de son ballet dans la langue du pays d'accueil et à l'intégrer au CD de l'équipe. L'argument sera inséré dans le programme de la compétition dans les deux langues : celle de l'équipe et celle du pays d'accueil



Échanges d'information

Le club s'engage à envoyer toute information nécessaire à l'équipe visiteuse. En particulier :

Toute information concernant la sécurité des patineurs dans le pays d'accueil (au moment de grèves ou de manifestations populaires revendicatives par exemple)
L'information concernant la nourriture, l'hébergement, la patinoire

Toute information concernant le nombre d'équipes inscrites dans la même catégorie que l'équipe visiteuse. Le club organisateur préviendra au minimum 2 à 3 mois avant la compétition, si moins de trois équipes sont inscrites dans sa catégorie. Ce préavis doit permettre à l'équipe de remettre éventuellement en cause son voyage, sans perte financière, si elle décide d'annuler sa participation pour cause de manque de participants dans sa catégorie.

Encadrement des équipes sur la compétition

Les équipes seront prises en charge dès leur arrivée par un référent clairement identifié qui restera à leur disposition sur le temps de la compétition.

Elles seront installées dans les vestiaires.

Elles auront à leur disposition au minimum une chaise par patineur, un portique pour les costumes, des boissons et des fruits, le tout dans un espace suffisant par rapport au nombre de patineurs et d'accompagnateurs

Badges

1 Président – 2 entraîneurs/Chorégraphes - 2 décors - 2 responsables par équipe (par équipe supplémentaire : ajout de 1 badge décors et 1 autre pour le responsable équipe)

Sécurité –

Toute modification de la structure d'origine de la patinoire telle que l'estrade pour le jury, l'aménagement intérieur (mise en place de divers éléments) ou extérieur à la patinoire doit être agréée par un organisme de contrôle de sécurité tel que l'APAVE ou la SOCOTEC ou le matériel agréé par la municipalité)

A l'extérieur, le libre accès aux services d'urgence (pompiers, ambulance) sera respecté.

L'espace réservé au stationnement des bus devra être le plus proche possible de la patinoire afin de faciliter les allers et venues des patineurs et de leur encadrement, en toute sécurité.

Un service de sécurité assurera la gestion du public, et veillera au respect de l'ordre autour de la patinoire. Les bords de lisse sont exclusivement réservés aux patineurs et à l'encadrement des équipes munis de leur badge.

Il sera également attentif à ce que le nombre de places allouées à la patinoire ne soit pas dépassé.

Service Médical

Une permanence de médecins, kiné est recommandé sur toute la durée de la compétition tant vis-à-vis des équipes que du public.

Un service d'évacuation d'urgence comme celui de la Croix Rouge, est obligatoire sur toute la durée de la compétition.



Accueil des Jurys

Les juges seront pris en charge au tarif fédéral par le club organisateur qui devra les recevoir avec un maximum de prévenance.

Après diffusion des jurys par la CSNB, les clubs se chargeront de l'achat des billets d'avion si possible (avion : le juge devra avoir l'aval du club organisateur) ou de train afin d'éviter toutes avances de frais. Si ce n'est pas le cas, le remboursement devra se faire à la fin de la compétition ou dans un délai maximum de 8 jours après la compétition.

Le club organisateur devra prévoir le transfert de l'aéroport ou de la gare vers la patinoire. Si le transfert a lieu en taxi, le coût sera à la charge du club.

L'organisation devra prévoir d'assurer l'hébergement et la restauration des juges dès leur arrivée.

Une salle de réunion et de détente devra leur être réservée.

Accueil Juges étrangers

Le club organisateur prend en charge l'arrivée des officiels depuis l'aéroport jusqu'au lieu de la compétition, ainsi que leur retour.

Le séjour des officiels internationaux (juges en particulier) venant de pays éloignés, avec des déplacements longs voire des décalages horaires, est pris en charge 3 jours et 3 nuits : le jour de la compétition, le jour précédent, et le jour suivant. Les extensions de séjour, avant ou après, sont à la charge de l'officiel lui-même.

Comptabilité

La comptabilité sera effectuée par le logiciel officiel de la CSNB adapté aux critères de jugement Ballet. Chacun des juges saisira lui-même les notes par critères.

Les comptables sont désignés par la CSNB, ils doivent figurer sur la liste officielle et être licenciés.

La prise en charge des comptables est identique à celle des juges (à la charge du club organisateur).

En cas de problème informatique, le système papier ci-dessous le remplacera.

Classement :

Un seul classement sur la compétition (pas de classement régional, de ligue ou départemental). Les prix offerts par des sponsors ou autres partenaires sont acceptés.

Récompense :

Chaque patineur recevra une récompense commémorative de la manifestation.